

n° AU-2013-109

**ARRETE DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE PARKING EN FACE DE
L'EPICERIE**

République Française

Département de la Charente

Arrondissement ANGOULEME

Commune d'AUSSAC-VADALLE

En Agglomération

Interdiction de stationner sur le parking "rue de la République", en face de l'épicerie

ARRETE

Le Maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2213.3 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2 et suivants, R412-49, R417- 2 et suivants;

Vu l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre 1 - quatrième Partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel;

Vu la demande présentée par le permissionnaire ALTEAD AUGIZEAU, en date du 18 octobre 2013;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1731312 de la Charente Maritime en date du 17 octobre 2013;

Considérant que la rue est étroite et que le stationnement de véhicule peut être gênant pour assurer le passage des convois exceptionnels du transport des pâles et des tours pour le parc éolien de La Tâche.

ARRETE

ARTICLE 1er - Le stationnement sur le parking situé Rue de la République, en face de l'épicerie dans le bourg de Vadalle sera interdit le 28 octobre de 14h à 17h.

ARTICLE 2 - Une signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune,

ARTICLE 3 - Les dispositions définies à l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 - MM. le Maire de la commune d'Aussac-Vadalle,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Aussac-Vadalle, le 25 octobre 2013

Le Maire,
Gérard LIOT

